APPEL A CANDIDATURE FFCK

« CLUB PAGAIE SANTE® »

DOSSIER DE CANDIDATURE

Saison 2024

SOMMAIRE

√ Règlement 2024 *page 3 à 4*

√ Annexe 1 : Dossier de candidature *page 5 à 9*

√ Annexe 2 : Tutoriel *page 10 à 12*

√ Annexe 3 : Correspondants FFCK page 13

PREAMBULE

La FFCK créé le « Club Pagaie Santé® », reconnaissance qui s'adresse à ses membres, clubs affiliés et membres agréés, et qui a pour vocation de leur permettre de faire reconnaître leurs pratiques Pagaie Santé® auprès des réseaux sport-santé.

Ce dossier de candidature permet aux clubs et membres agréés candidats de porter à la connaissance de la Fédération les pratiques qu'ils mettent en œuvre afin que la fédération puisse analyser leur adéquation avec la « Charte Club Pagaie Santé® ».

Les clubs et membres agréés éligibles se verront délivrer la reconnaissance « Club Pagaie Santé® » et co-signeront avec le président fédéral la charte Club Pagaie Santé® qu'ils pourront mettre en avant.

Le règlement suivant présente le processus de candidature, son calendrier et les engagements des parties prenantes.

REGLEMENT DE LA CANDIDATURE

Article 1 - Recevabilité des candidatures
Les candidatures sont recevables quand elles respectent deux conditions initiales :

- La structure doit être à jour de son adhésion à la FFCK.
- Les activités Pagaie Santé® de la structure doivent être encadrées par un éducateur ou une éducatrice Pagaie Santé®, certifié-e par la FFCK.

Article 2 - Format de la réponse
Les candidatures doivent obligatoirement être présentées sous le format du dossier joint en Annexe 1 du présent règlement.

Article 3 - Engagement des structures candidates
La structure candidate s'engage :

- à déposer un dossier de candidature complet avant le 03 mai 2024,
- à réactiver son affiliation FFCK chaque début de saison,
- à informer le siège FFCK (accompagnement@ffck.org) de tout changement intervenant dans la conduite du projet initial.

Article 4 - Calendrier
Calendrier de cet appel à candidature :

Décembre 2023	Ouverture de l'appel à candidature
2 mai 2024	Date limite de réception des dossiers à l'adresse mail : accompagnement@ffck.org
Mai et juin 2024	Etude des candidatures par un binôme instructeur Demande d'avis au CRCK
Juillet 2024	Validation des candidatures en BEX
Septembre – Octobre 2024	Communication des réponses aux structures candidates Signature de la charte Club Pagaie Santé® Communication des lauréats aux institutions territoriales

Article 5 - Instruction
Un binôme d'instructeurs membres de la commission nationale Pagaie Santé® sera constitué et chargé d'analyser les dossiers des structures candidates. L'avis du référent Pagaie Santé de chaque CRCK sera sollicité durant la phase d'instruction.

Article 6 - Validité
Le présent règlement est valable pour l'année 2024.
La reconnaissance Club Pagaie Santé® est valable tant que le club ou le membre agréé est à jour des critères définis dans la charte et de son adhésion à la FFCK.
En cas d'absence de l'éducateur/éducatrice Pagaie Santé® le club bénéficie d'une année maximum pour trouver une solution (mutualisation, formation d'un nouveau candidat.e éducateur.rice PS@. Sans solution, il perdra sa reconnaissance Club Pagaie Santé.

Article 7 - Engagement du Club Pagaie Santé
Le club lauréat s'engage :

- à appliquer l'ensemble des termes de la Charte Club Pagaie Santé®,
- à afficher la charte et l'attestation d'Educateur.rice Pagaie Santé® sur son panneau d'affichage,
- à faire connaître à la FFCK tout élément ou information pertinent.

Pagaie Santé® est une marque déposée par la FFCK. Nul ne peut se prévaloir de son utilisation sans accord préalable de la FFCK.

Article 8 - Engagement de la FFCK
La FFCK s'engage à promouvoir et valoriser les Clubs Pagaie Santé® sur son site Internet et par courrier ou courriel auprès des réseaux sport-santé de leurs territoires.

Annexe 1 : DOSSIER DE CANDIDATURE CLUB PAGAIE SANTE®

Partie 1 : Recevabilité

I. L'adhésion à la FFCK : être membre du réseau fédéral pour être Club Pagaie Santé®

Dénomination complète de votre structure

Type de membre :

Affilié

Agréé

N° d'affiliation :

II. L'éducateur ou l'éducatrice Pagaie Santé® : une condition de recevabilité de votre candidature à « Club Pagaie Santé® »

Mentionnez le(s) noms de l'éducateur.ice certifié.e Pagaie Santé® en charge de l'encadrement des séances Pagaie Santé® dans votre structure.

Nom – Prénom	N° de licence	Date de certification Pagaie Santé

Partie 2 : Réponse à la charte d'engagement Club Pagaie Santé

A. Le projet Pagaie Santé® au sein de votre structure

Présentez votre projet Pagaie Santé® au sein de votre structure, ses objectifs, ses origines, son déroulé et les perspectives à court et moyen terme.

1. L'accueil des pratiquants Pagaie Santé® dans votre structure
    a. Comment est (sera) accueilli la première fois, le futur pratiquant Pagaie Santé® ?

    b. Comment les membres Pagaie Santé® déjà inscrits dans l'activité sont-ils accueillis, écoutés et suivis (qui, temps, outils, espaces…) ?

2. Le calendrier des activités encadrées Pagaie Santé®

Quels sont les créneaux hebdomadaires :

- Dédiés :

- Accessibles, mais non spécifiques, aux membres Pagaie Santé® :

3. Les aménagements adaptés aux pratiquants Pagaie Santé®

Décrivez les aménagements réalisés afin d'adapter et de sécuriser les locaux et les sites de pratique des activités Pagaie Santé® (locaux, sites de navigation…).

a. Site de pratique :

Ponton, conditions d'embarquement et de débarquement

Sites de pratique (eau calme, eau vive, marée…)

Mise à l'eau des bateaux collectifs

b. Dans vos locaux, avez-vous à disposition :

Un ou plusieurs vestiaires ?
Des douches individuelles (de préférence) ou collectives
Des toilettes ?
Un défibrillateur accessible ?
Une salle de convivialité ou salle de repos ?

4. Le matériel de navigation

Quels matériels utilisez-vous pour les séances Pagaie Santé® ? Merci de différencier vos réponses si vous avez plusieurs types de pratiques Pagaie Santé.

5. Votre approche pédagogique

Décrivez comment vous utilisez le *Médicosport-santé* dans vos pratiques pédagogiques.

6. Le suivi des pratiquants Pagaie Santé®

Comment le suivi de l'état de forme des pratiquant.e.s Pagaie Santé® est-il organisé dans votre structure ?

7. Est-ce que votre structure est intégrée à un dispositif sport santé ?

est en lien avec un ou des réseaux de santé ?
est partenaire d'une maison sport santé ?
est inscrite sur la plateforme de recensement de l'offre régionale ou départementale en activité physique adaptée?

8. Comment envisagez-vous de valoriser votre activité Pagaie Santé® auprès de vos partenaires ?

Contact référent de la structure

Nom – Prénom :

Fonction dans la structure :

Coordonnées (tel, mail) :

Annexe 2 : TUTORIEL

Quels sont les objectifs du club Pagaie Santé® ?

Les objectifs de l'encadrement de séances Pagaie Santé® dédiées sont de :

- Développer et d'accompagner la pratique de l'activité physique sur ordonnance,
- Accueillir des personnes atteintes de pathologie chronique, en affection de longue durée ou pas,
- Proposer des activités et des séances de pagaie adaptées aux capacités physiques de la personne,
- Contribuer à l'amélioration de sa qualité de vie,
- Aider et contribuer à sa réadaptation à l'effort,
- Créer, recréer, renforcer son lien social,
- Permettre à ce public par la suite de pouvoir choisir et participer à une autre activité au sein du club.

Pourquoi devenir club Pagaie Santé® ?

- Satisfaire à une demande.
- Donner à son club la légitimité d'encadrer un public cible grâce à ses cadres formés et certifiés « Pagaie Santé® ».
- Favoriser et encourager le licencié, Pagaie Santé®, à participer en fonction de ses possibilités à la vie du club.
- Être reconnue par vos collectivités territoriales.

Quelles sont les démarches pour obtenir la certification club Pagaie Santé® ?

Pré-requis : Avoir un encadrant formé et certifié Pagaie Santé® ou mutualiser via une convention avec un club / un comité départemental ou régional les services d'un.e éducateur.rice Pagaie Santé®

- En candidatant via l'appel à candidature annuel
- En se faisant accompagner par le référent sport santé de votre région et/ou le CTR et/ou un membre de la commission nationale Pagaie Santé®.

Qu'est-ce qu'un référent régional Pagaie Santé® ?

Toute personne désignée par le président ou la présidente du CRCK afin :

- De promouvoir l'activité et le développement Pagaie Santé® sur sa région par un suivi régulier et la rédaction d'un bilan annuel à transmettre à la commission nationale Pagaie Santé®
- D'accompagner les clubs dans la mise en place, le suivi, le développement de son activité Pagaie Santé®.
- De communiquer les informations sur les événements organisés sur sa région

Pourquoi signer la charte d'engagement club Pagaie Santé® ?

- Augmenter sa visibilité et être identifié structure Pagaie Santé® fédérale.
- Être reconnu plus largement après s'être inscrit sur la plateforme régionale portée par la DRAJES et l'ARS.
- Se faire recenser auprès de la maison sport santé de son territoire.
- Bénéficier d'outils Pagaie Santé®.
- Accéder à la charte graphique Pagaie Santé® pour mettre en place une signalétique et une communication spécifiques.
- Être répertorié dans la liste des clubs Pagaie Santé® sur la page Pagaie Santé® du site internet de la FFCK.
- Possibilité d'être accompagné et soutenu par le référent régional Pagaie Santé®.
- Être reconnue par les collectivités territoriales.

Quelques rappels pour le club Pagaie Santé®

- Accessibilité selon les publics
- Matériels adaptés
- Affichage visible de la mention Club Pagaie Santé®
- Respect de la charte graphique

Renouvellement ou fin d'engagement de la structure

La durée d'engagement de la charte est de 3 ans renouvelables sous condition de la formation continue obligatoire de l'encadrant.e Pagaie Santé®, pendant ou à l'issue de ces trois ans.

La durée de la reconnaissance Club Pagaie Santé® reste attachée à la présence du cadre certifié cosignataire sur la structure. En cas de changement de cadre, un avenant est à formaliser et signer.

Par ailleurs, la charte peut être rompue à tout moment par la structure accueillante. Dans ce cas celle-ci n'est plus autorisée à utiliser les supports de communication fédérale associés à ce programme Pagaie Santé®, et devra tenir informé son référent régional.

Annexe 3 : CORRESPONDANTS FFCK

CORRESPONDANTS FFCK POUR CET APPEL A CANDIDATURE

- ✓ Service accompagnement : accompagnement@ffck.org
- ✓ Karine CAIVEAU, (membre de la commission nationale Pagaie Santé), kcaiveau@ffck.org
- ✓ Olivier COSTE, (membre de la commission nationale Pagaie Santé), olivier.coste@jscs.gouv.fr